3 octobre 2006 **06.382**

Question du groupe libéral-PPN

De tétras en tritons

Derrière un titre aux allures d'exercice d'élocution se cache un malaise croissant dans les Montagnes neuchâteloises. En effet, les coups de butoir contre le développement touristique et économique sont de plus en plus nombreux, qu'il s'agisse d'interdiction d'atterrissage en hélicoptère, d'interdiction de slalom automobile ou encore d'interdiction de championnat de course d'orientation.

Dernière victime en date de cette tendance liberticide: une course de motocross annulée à Brot-Plamboz, faute de terrain disponible et faute d'autorisation cantonale, ledit terrain étant dans une zone réservée à la migration des tritons (sic). Le service cantonal concerné a toutefois admis la possibilité d'organiser la course une année sur deux, sans doute celle que choissent les tritons pour ne pas migrer...

Hormis la perte sèche enregistrée par les organisateurs et l'image désastreuse de notre canton en dehors de nos frontières, ces *interdictions* à répétition contrastent fortement avec les sujets abordés lors des séances dans le cadre du projet de région RUN. Les communes y présentent toutes des idées volontaristes afin de rendre leur région attractive et pleine de vitalité; sous l'encouragement bienveillant du gouvernement.

Dès lors se pose de plus en plus souvent la question de la confiance, outil indispensable à une bonne collaboration.

- Les associations locales doivent-elles renoncer désormais à organiser la moindre manifestation dans les Montagnes, par crainte d'une interdiction de dernière minute?
- Les communes peuvent-elles toujours participer aux séances RUN sans arrière-pensée et sans craindre qu'un service cantonal n'intervienne ultérieurement afin de contrecarrer leurs intentions?
- Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'informer les services cantonaux de l'existence du processus RUN afin de concilier les intentions gouvernementales et les actes de l'administration?

Signataire: Y. Botteron.